



GRANDIR



METZ

DE 0 À 11 ANS



ÉDITION
2016



GRANDIR À METZ



Plus de 9600 enfants sont inscrits dans une école messine pour l'année 2015-2016, et près de 3000 autres, âgés de moins de 3 ans, bénéficient d'une place dans l'une de nos structures d'accueil ou auprès d'un assistant maternel. Avec ses partenaires, en particulier l'Éducation Nationale et de nombreuses associations, la Ville de Metz œuvre jour après jour, à vos côtés, à l'éveil de vos enfants.

Dans un souci d'efficacité, un point unique d'information dédié à la petite enfance vient de voir le jour, qui vous renseigne sur le mode de garde adapté à vos besoins. Pour permettre encore plus de réactivité dans le traitement des demandes (un millier par an) et afin de mieux organiser les temps d'occupation dans l'une de nos 26 structures municipales ou associatives, 10 commissions d'attribution des places ont lieu chaque année, contre 4 auparavant.

L'éducation est au cœur de notre action : avec près de 13 millions d'euros chaque année, il s'agit du premier budget de la Ville, consacré à des services périscolaires accessibles à tous grâce à l'adoption d'une tarification sociale juste et équitable ; à l'amélioration de la pause méridienne autour du temps du déjeuner ; au développement des activités périscolaires du soir, dans la droite ligne de l'application de la réforme des rythmes scolaires. Bref, tout ce qui touche au quotidien de l'enfant et à son épanouissement !

Chaque été, des travaux de rénovation et de remise en état sont réalisés dans l'une de nos 69 écoles. Afin de répondre à l'augmentation probante de la fréquentation de nos cantines (+ 55 % depuis 2007!), deux restaurants scolaires seront créés à l'horizon 2018, l'un en centre-ville, l'autre au Sablon, à la suite de celui que nous avons inauguré à la rentrée 2015 à la Corchade. De plus, sur 5 ans, un million d'euros sera investi dans le plan numérique, afin de doter chaque classe du matériel informatique permettant un apprentissage adapté à tous, et à l'époque.

Chers parents, ce guide est le vôtre : il répondra à toutes les questions que vous pouvez vous poser, au quotidien, dès la naissance de votre enfant et tout au long de son parcours scolaire.

Dominique Gros, maire de Metz, conseiller départemental de la Moselle

SOMMAIRE

06



LA FAMILLE S'AGRANDIT

Les premières démarches
6 mois avant la naissance : choisir son mode de garde
La déclaration de naissance
Santé et prévention

08



L'ACCUEIL DES PLUS PETITS

Choisir un mode de garde adapté à vos besoins
Des tarifs adaptés à votre situation
Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant
Inscription

16



LA VIE À L'ÉCOLE

Vos formalités administratives
La semaine de votre enfant
La journée de votre enfant

32



DES LOISIRS POUR VOTRE ENFANT

Les activités en plein air
Les ludothèques
La culture pour bien grandir
Les activités sportives

40



VOTRE PLACE EN TANT QUE PARENT

La mission parentalité
Les lieux d'accueil parents / enfants
Le Café des Parents
Les associations intervenant auprès des familles



LA FAMILLE S'AGRANDIT

La naissance d'un enfant est un événement important qui pose de multiples questions aux futurs parents. La Ville de Metz vous permet d'aborder ce changement dans votre vie de famille avec sérénité.



3

C'est le nombre de jours dont vous disposez pour déclarer la naissance de votre enfant en mairie.

LES PREMIÈRES DÉMARCHES

Vous devez déclarer votre grossesse dans les 3 premiers mois auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, de la Caisse d'Allocations Familiales et de votre employeur. Vous serez ensuite destinataire d'un Carnet de Santé Maternité vous informant du déroulement du suivi médical de votre grossesse, de vos droits, de vos obligations et des aides diverses que vous pouvez percevoir.

6 MOIS AVANT LA NAISSANCE : CHOISIR SON MODE DE GARDE

La naissance de votre bébé approche et vous envisagez de confier votre enfant en accueil collectif ou familial. Il faut penser à une pré-inscription de votre futur enfant. Vous trouverez toutes les réponses dans ce guide ou en contactant Allo Mairie, 0 800 891 891 (numéro vert, appel gratuit).

➔ Plus d'informations : metz.fr et mon-enfant.fr

LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

Après votre accouchement, vous disposez de 3 jours ouvrés pour déclarer la naissance de votre enfant à l'État Civil de l'Hôtel de Ville de Metz pour les enfants nés à la clinique Claude Bernard, et à la mairie de Peltre, pour ceux nés à l'hôpital de Mercy. Il vous faut apporter les pièces justificatives suivantes: le projet d'acte de naissance délivré par la maternité, les pièces d'identité des deux parents, l'acte de reconnaissance anticipé si les parents ne sont pas mariés et la déclaration du choix du nom. Vous devez également transmettre l'acte de naissance de votre enfant à la CPAM, la CAF et à votre employeur.

CONFIRMER L'INSCRIPTION EN ACCUEIL COLLECTIF OU FAMILIAL

À la naissance de votre enfant, vous devez transmettre son acte de naissance afin de confirmer son inscription auprès du Service Information Petite Enfance.

SANTÉ ET PRÉVENTION

Après la naissance de votre enfant, il est nécessaire de le faire suivre régulièrement par un médecin de votre choix. Certains examens sont obligatoires et peuvent être réalisés au sein d'un centre médico-social de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) le plus proche de votre domicile.

➔ Retrouvez les adresses des centres sur le site metz.fr



Vous venez d'être parent et résidez à Metz ? La Ville souhaite la bienvenue à votre enfant et a le plaisir d'offrir un cadeau à chaque nouveau-né messin.

Il s'agit d'un puzzle représentant le Graouilly. En bois, fabriqué en France, il permettra à votre enfant de découvrir cette figure légendaire du patrimoine messin, tout en s'amusant. Pour recevoir ce cadeau, il suffit de se rendre au bureau d'accueil de l'Hôtel de Ville ou dans l'une de ces mairies de quartiers : Borny, Sablon, Queuleu (sauf le vendredi après-midi), et Patrotte-Metz Nord et de remplir un bulletin de renseignements.

L'ACCUEIL DES PLUS PETITS

La naissance de votre bébé approche et vous envisagez de confier votre enfant ?
Soyez confiants ! La Ville de Metz vous permet de choisir le mode d'accueil le mieux adapté à votre vie familiale et professionnelle, dans un environnement associant qualité de l'accueil et professionnalisme des équipes.

CHOISIR UN MODE DE GARDE ADAPTÉ À VOS BESOINS

Il n'est jamais simple de confier son enfant pour la première fois. La rentrée à la crèche ou au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) est l'étape initiale symbolisant la séparation avec votre enfant. La première question à se poser est d'envisager le type d'accueil que vous souhaitez pour votre enfant : accueil collectif, familial ou garde à domicile. La Ville de Metz est à votre disposition.

→ Renseignements et inscriptions :
Service Information Petite Enfance
Allo Mairie, 0 800 891 891
(numéro vert, appel gratuit).



58%

des 0-3 ans bénéficient à Metz d'une place d'accueil (48,7% pour la moyenne nationale).



L'ACCUEIL COLLECTIF

Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : multi-accueil, crèche, halte-garderie, accueil atypique (24h/24, horaires décalés, accueil d'enfant porteur de handicap)



L'ACCUEIL FAMILIAL

Assistant(e)s maternel(le)s privé(e)s ou municipaux(ales), chez eux(elles)



GARDE À DOMICILE

Salariés à votre domicile

L'accueil collectif

Entouré d'autres enfants et de professionnels, votre enfant apprendra la vie en collectivité dans les différents équipements d'accueil. Il grandira dans un environnement adapté, et acquerra progressivement autonomie et indépendance. Ces établissements (multi-accueil, crèche, halte-garderie) vous proposent à la fois un accueil régulier et occasionnel. Selon leur configuration, votre enfant sera pris en charge par sections d'âges (bébés, grands bébés, moyens et grands) ou en groupe famille, rassemblant dans les mêmes espaces les enfants de 0 à 3 ans. La restauration de votre enfant est prévue sur place.



À Metz, vos enfants sont accueillis par 31 Établissements d'Accueil du Jeune Enfant qui sont répartis dans l'ensemble des quartiers. L'offre d'accueil collectif se compose de 14 multi-accueils municipaux et de 12 structures associatives et 5 privées. La CAF de la Moselle est le partenaire privilégié de la Ville de Metz et soutient le développement des actions éducatives à travers la signature du Contrat Enfance Jeunesse.

L'accueil familial

En accueil familial, l'enfant est accueilli au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e).

- Les assistant(e)s maternel(le)s de la Ville de Metz appartiennent à une unité d'accueil familial rattachée à un multi-accueil. Cette organisation permet aux enfants de profiter des activités de la structure collective. Une solution d'accueil alternative peut être proposée en cas d'empêchement de l'assistant(e) maternel(le) « référent(e) ».

Les assistant(e)s maternel(le)s municipaux(ales) sont accompagné(e)s et soutenu(e)s au quotidien dans leurs missions par une puéricultrice diplômée d'État et une éducatrice de jeunes enfants.

- Près de 700 assistant(e)s maternel(le)s exercent à titre privé, ce qui implique que vous devenez parent-employeur. Le Service Information Petite Enfance est à votre disposition pour vous informer sur vos droits et obligations dans ce cadre particulier.

→ **Renseignements et inscriptions:**
Allo Mairie, 0 800 891 891
(numéro vert, appel gratuit).

La garde à domicile

Cet accueil individuel est réalisé à votre domicile par un salarié dont vous êtes l'employeur, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un prestataire de service.

→ **Renseignements:**
Allo Mairie, 0 800 891 891
(numéro vert, appel gratuit).

→ **3211 ou servicealapersonne-gouv.fr**

Des solutions pour chacun

Qu'il s'agisse d'une demande d'accueil familial, à domicile ou dans une structure collective, chaque famille trouvera à Metz un mode de garde correspondant à ses besoins. Un accueil peut ainsi être proposé

dès 5h30 du matin, jusqu'à 22 heures ou durant la nuit. Des places d'urgence permettent également aux familles en situation délicate de bénéficier d'un accueil prioritaire.

→ **Plus d'informations:**
Allo Mairie, 0 800 891 891
(numéro vert, appel gratuit).
→ **Retrouvez l'ensemble de l'offre d'accueil collectif messin pages 12 à 15.**

Accueil d'urgence pour les 0-6 ans

Afin de permettre un retour rapide à l'emploi ou pour gérer tout type de situations particulières (hospitalisation d'un parent, difficultés familiales, etc), un accueil d'urgence a été créé pour les 0-6 ans. Des places leur sont réservées dans ces multi-accueils collectifs et familiaux. Le relais parental La Parent'aise complète ce dispositif d'accueil d'urgence.

Vous travaillez en horaires décalés? Vous recherchez une solution d'accueil adaptée? La Ville de Metz vous propose des solutions sur mesure (accueil 24/24, large amplitude horaire)

Renseignements et inscriptions : Service Information Petite Enfance, Allo mairie, 0 800 891 891 (numéro vert, appel gratuit).



LA JOURNÉE DE VOTRE ENFANT EN ACCUEIL COLLECTIF



Adaptation aux besoins de l'enfant →

DES TARIFS ADAPTÉS À VOTRE SITUATION

Quelle que soit la structure dans laquelle votre enfant est accueilli, le montant de votre participation est calculé en fonction:

- de la composition de votre famille;
- des revenus de votre foyer;
- de votre lieu de résidence.

INSCRIPTION

Pour inscrire votre enfant et vous informer sur les différents modes de garde, contactez Allo Mairie.

À titre d'exemple, le coût pour une famille avec un enfant dans un établissement collectif (Tarifs 2015 - Tarifs réévalués chaque année par la CNAF)

	Ressources prises	Tarifs horaires
Prix plancher	Inférieures à 647,49 €/ mois	0,39 € / heure
Prix moyen	Égales à 2 200 €/ mois	1,32 € / heure
Prix plafond	Supérieures à 4 845,51 €/ mois	2,91 € / heure

Simulation possible sur mon-enfant.fr

Vous pouvez bénéficier des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales, sous forme de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant), dans certaines conditions. Le tarif est majoré si vous déménagez hors Metz en cours de contrat.

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Établissements municipaux

Pour tous renseignements:
Service Information
Petite Enfance
Allo Mairie, 0 800 891 891
(numéro vert, appel gratuit).

Fermetures annuelles : 3 semaines
en été, 1 semaine pendant les fêtes
de fin d'année.

Multi-Accueil « Les Buissonnets »

31 Ter rue de Verdun
Accueil Collectif : 80 places
Accueil Familial : 15 places
Horaires : 7h15 - 18h45 du lundi au vendredi
Halte garderie occasionnelle : 03 87 63 80 00

Multi-Accueil de l'Amphithéâtre

2 rue Hisette
Accueil collectif : 60 places
Accueil Familial : 10 places
Horaires : 7h15-18h45 du lundi au vendredi
Halte garderie occasionnelle : 03 87 50 81 21

Multi-Accueil « Les Jardinets »

12 rue André Theuriot
Accueil Collectif : 80 places
Accueil Familial : 15 places
Horaires : 7h15 - 18h45 du lundi au vendredi
Halte garderie occasionnelle : 03 87 18 16 14

Multi-Accueil « Les Marmousets »

13 rue Pioche
Accueil Collectif : 30 places
Horaires : 7h30 - 18h30 du lundi au vendredi
Halte garderie occasionnelle : 03 87 16 26 37

Multi-Accueil « Unis-Vers d'Enfants »

175/177 avenue André Malraux
(Établissement transféré quartier gare
au 4^e Trim. 2016. Ouverture en journée)
Horaires : 13h15 - 18h15 du lundi au vendredi
Spécificité : ce multi-accueil réserve sept
places aux enfants porteurs de handicap.
Halte garderie occasionnelle : 03 87 69 00 72

Multi-Accueil « Magny »

71 bis rue des Roseaux
Accueil Collectif : 20 places
Accueil Familial : 5 places
Horaires : 7h30 - 18h30 du lundi au vendredi
Halte garderie occasionnelle : 03 87 38 02 42

Multi-Accueil « Grange aux Bois »

1 bis rue du Bois de la Dame
Accueil Collectif : 30 places
Accueil Familial : 35 places
Horaires : 6h - 22h du lundi au vendredi
Spécificité : multi-accueil en horaires
décalés de 6h à 22h
Halte garderie occasionnelle : 03 87 75 52 71

Multi-Accueil « Les Guérets »

10 rue du Comte Emmerly
Accueil Collectif : 80 places
Accueil Familial : 20 places
Horaires : 7h15 - 18h45 du lundi au vendredi
Halte garderie occasionnelle : 03 87 76 50 35

Multi-Accueil « Vallières »

36 rue des Marronniers
Accueil Collectif : 20 places
Accueil Familial : 10 places
Horaires : 7h30 - 18h30 du lundi au vendredi
Halte garderie occasionnelle : 03 87 74 30 05

Multi-Accueil « Au Clair de Lune »

4 avenue de Lyon
Accueil Collectif : 10 places
Accueil Familial : 20 places
Horaires : du lundi 5h30 au samedi 7h
Spécificité : multi-accueil ouvert 24h/24
Halte garderie occasionnelle : 03 87 32 14 56

Multi-Accueil « La Parent'aise »

12 rue de Stoxey
Horaires : 7h30 - 18h30 du lundi au vendredi
Fermetures annuelles : 4 semaines en été,
1 semaine pendant les fêtes de fin d'année
Spécificité : Places réservées
à l'accueil d'urgence.
Halte garderie occasionnelle : 03 87 75 21 62

Multi-Accueil « Maison de la Petite Enfance »

22 A rue du Wad Billy
Accueil Collectif : 80 places
Accueil Familial : 20 places
Horaires : 7h15 - 19h15 du lundi au vendredi
Halte garderie occasionnelle : 03 87 35 57 62

Multi-Accueil « Le Château »

74 avenue de Thionville
Accueil Collectif : 15 places
Accueil Familial : 10 places
Horaires : lundis, mardis et jeudis : 8h30 - 12h30
Vendredis : 8h - 12h et 13h30 - 16h30
Halte garderie occasionnelle : 03 87 18 54 76

Multi-Accueil « La Vigneraie »

15 Chemin sous les Vignes
Accueil Collectif : 60 places
Accueil Familial : 20 places
Horaires : 7h15 - 18h45 du lundi au vendredi
Halte garderie occasionnelle : 03 87 80 18 80



Le conseil des parents est une instance participative composée d'élus, de parents et de professionnels pour construire un projet éducatif au sein des crèches.

Établissements associatifs

Pour tous renseignements:
Service Information Petite Enfance
Allo Mairie, 0 800 891 891
(numéro vert, appel gratuit).

Comité de Gestion des Haltes d'Enfants de l'Agglomération Messine - COGEGHAM

Horaires: 7h30 - 18h15 du lundi au vendredi
Fermures annuelles: 3 semaines en été,
1 semaine pendant les fêtes de fin d'année,
1 semaine vacances scolaires (avril
ou Toussaint)

Multi-Accueil « Pomme d'Api » COGEGHAM

25 rue Dupont des Loges
Accueil Collectif: 20 places
Halte garderie occasionnelle: 03 87 75 68 98

Multi-Accueil « Le Chat Botté » COGEGHAM

72 rue de la Ronde
Accueil Collectif: 25 places
Halte garderie occasionnelle: 03 87 30 32 84

Multi-Accueil « Le Petit Poucet » COGEGHAM

95 rue Pierre et Marie Curie
Accueil Collectif: 25 places
Halte garderie occasionnelle: 03 87 30 14 33

Multi-Accueil « Les Rase-Mottes » COGEGHAM

1 allée Saint Clément
Accueil Collectif: 30 places
Halte garderie occasionnelle: 03 87 31 17 69

Multi-Accueil « Tom Pouce » COGEGHAM

13 rue de Toulouse
Accueil Collectif: 15 places
Halte garderie occasionnelle: 03 87 36 01 89

Multi-Accueil « Les P'tits Loups » COGEGHAM

12 rue des Vosges
Accueil Collectif: 20 places
Halte garderie occasionnelle: 03 87 36 44 19



Multi-Accueil « La Maison des Lutins » COGEGHAM

11 rue de Champagne
Accueil Collectif: 20 places
Halte garderie occasionnelle: 03 87 63 74 27

Multi-Accueil « Crèche des Récollets » COGEGHAM

10 rue des Récollets
Accueil Collectif: 60 places
Horaires: 7h30 - 18h30 du lundi au vendredi
Fermures annuelles: pont de l'Ascension,
4 semaines en été, 1 semaine pendant les
fêtes de fin d'année
Halte garderie occasionnelle: 03 87 36 06 63

Crèche de Borny

51 rue Claude Bernard
Accueil Collectif: 80 places
Horaires: 7h15 - 18h45 du lundi au vendredi
Fermures annuelles: 4 semaines en été,
1 semaine pendant les fêtes de fin d'année
Halte garderie occasionnelle: 03 87 37 10 14

Multi-Accueil « Centre de la Petite Enfance Bernard Chabot »

87 route de Woippy
Accueil Collectif: 85 places
Horaires: 7h - 19h du lundi au vendredi
Fermures annuelles: 3 semaines en été,
1 semaine pendant les fêtes de fin d'année
Halte garderie occasionnelle: 03 87 31 84 44

Halte-Jeux « Tournicoti »

175/177 rue André Malraux
Âge: de la marche à 5 ans révolus
Accueil Collectif: 15 places
Horaires: 8h - 12h15 du lundi
au vendredi hors vacances scolaires
+ 1 semaine lors des vacances de février
et 1 semaine lors des vacances de la Toussaint
Fermures annuelles: autres vac. scolaires
Halte garderie occasionnelle: 03 87 63 97 30

Halte-Jeux « Arc en Ciel »

71 rue Mazelle
Âge: de la marche à 5 ans révolus
Horaires: 7h30 - 12h15 du lundi au vendredi
Centre Loisirs maternel: capacité d'accueil:
35 enfants en extrascolaires
(se renseigner)
Relais « Maternel »: accueil en périscolaire
(se renseigner)
Fermures annuelles: 2 semaines entre
Noël et Nouvel An et les 3 dernières
semaines d'août
Halte garderie occasionnelle: 09 50 11 65 71

2,5

La Ville de Metz soutient aux côtés de la Caisse d'allocations familiales le fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant à raison de 2,5 millions d'euros par an.

LA VIE À L'ÉCOLE

La Ville de Metz offre aux enfants scolarisés dans ses 69 écoles maternelles et élémentaires publiques un environnement alliant qualité de l'accueil, confort des locaux, respect des rythmes et des besoins de l'enfant. Elle développe une politique éducative volontariste dans les champs de compétences suivants : travaux dans les écoles, développement du périscolaire, soutien aux activités pédagogiques.



VOS FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Inscrire votre enfant à l'école et au périscolaire

	Quels enfants sont concernés par l'inscription ?	Quand puis-je inscrire mon enfant ?	Où puis-je l'inscrire ?	Quelles pièces dois-je fournir ?
À L'ÉCOLE	Les enfants entrant en maternelle, ainsi que les enfants entrant en CP et les familles ayant changé de quartier ou nouvellement arrivées à Metz.	Chaque année de mi-mars/début avril à début mai et tout au long de l'année pour les personnes nouvellement arrivées.	Dans les mairies de quartier ou à l'accueil de l'Hôtel de ville.	Un document relatif à l'état civil de l'enfant (copie du livret de famille, extrait de naissance..) et un justificatif de domicile de moins de trois mois. Un certificat d'inscription vous sera délivré permettant l'inscription auprès du directeur d'école.
AU PÉRISCOLAIRE DU MATIN & À LA RESTAURATION SCOLAIRE	Le périscolaire du matin et la restauration sont accessibles à tous les enfants scolarisés dans les écoles messines ayant 3 ans révolus. L'inscription est à réaliser pour les enfants entrant en maternelle et en CP ainsi que pour toutes nouvelles demandes. Pour toutes informations à mettre à jour, rendez-vous sur l'Espace Famille (metz.fr).	Chaque année de fin mars/début avril à début mai et tout au long de l'année pour les personnes nouvellement arrivées.	Dans les mairies de quartier ou à l'accueil de l'Hôtel de ville.	Pour les allocataires CAF Moselle : attestation de paiement (de moins de 2 mois). Pour les non-allocataires CAF : photocopie du dernier avis d'imposition des revenus et relevé récent de prestations familiales (MSA,...).
AU PÉRISCOLAIRE DU SOIR	Le périscolaire du soir est assuré sur le territoire messin par des associations. Les inscriptions au périscolaire du soir se font donc directement auprès de l'association organisatrice pour l'école de votre enfant. Pour connaître l'association rattachée à l'école de votre enfant, rendez-vous sur l'Espace Famille (metz.fr). Depuis le 1^{er} janvier 2015 , l'organisation du périscolaire est modifiée. La tarification ainsi que les horaires d'accueil sont harmonisés et des ateliers thématiques, culturels ou sportifs sont mis en place.			



Secteurs et demandes de dérogation pour l'inscription à l'école de votre enfant

→ Comment connaître l'école d'affectation de votre enfant ?

Sur l'Espace Famille, accessible depuis le site internet de la Ville : **metz.fr**.

→ Dans quels cas demander une dérogation ?

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école différente de celle du secteur correspondant à votre domicile ou si vous êtes domiciliés dans une commune extérieure et que vous voulez scolariser votre enfant dans une école de Metz, vous devez faire une demande de dérogation scolaire.

→ Comment demander une dérogation ?

Les demandes de dérogation doivent être adressées par courrier ou déposées au pôle Éducation (144 avenue de Thionville - 57050 Metz) par le biais d'un dossier à remplir, disponible dans les écoles, dans les mairies de quartier, à l'Hôtel de Ville et sur metz.fr.

→ Quels sont les critères de dérogation ?

Les dérogations ne sont acceptées qu'après inscriptions des élèves du secteur et dans la limite des places disponibles. Des critères sont définis et des priorités sont appliquées aux dérogations.

Dérogations internes (Messins)	Dérogations externes (non Messins)
L'école du secteur n'a pas de capacité d'accueil. Les demandes de dérogation vers une école ne disposant pas de capacité ne seront pas acceptées.	La commune de résidence n'a pas la capacité d'accueil dans ses écoles ou absence d'école.
Inscription d'un frère ou d'une sœur dans le groupe scolaire demandé (écoles maternelle et élémentaire sur le même site).	Inscription d'un frère ou d'une sœur dans le groupe scolaire demandé.
Mode de garde de l'enfant : l'enfant est gardé par un grand parent ou une nourrice domicilié(e) sur le secteur de l'école demandée. Il sera demandé une attestation sur l'honneur et un justificatif de domicile pour la personne attestant de la garde, ainsi qu'un justificatif de travail des 2 parents.	Obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'organise pas la restauration scolaire et l'accueil périscolaire. Il sera demandé une attestation sur l'honneur et un justificatif de domicile pour la personne attestant de la garde, ainsi qu'un justificatif de travail des 2 parents.
Raisons médicales.	Raisons médicales.
Tout autre motif devra être justifié.	Les autres cas ne seront acceptés que si les communes de résidence émettent un avis favorable.



La Ville de Metz, son CCAS et l'Éducation Nationale se sont associés pour créer un dispositif « Passerelle » au sein des écoles situées en Zone d'Éducation Prioritaire. Ce dispositif offre à l'enfant précocement scolarisé une transition tout en douceur entre l'univers familial et l'accueil en collectivité. Locaux dédiés, petits effectifs et équipe pédagogique renforcée, tout est fait pour faciliter l'entrée à la maternelle.



	Tarifs	Les modalités de règlement
LE PÉRISCOLAIRE DU MATIN	Pour les enfants messins : 0,80 € à 1,50 € Pour les enfants non-messins : 1,50 €	Les factures sont éditées mensuellement et adressées aux familles autour du 15 du mois suivant. La facture comprend l'ensemble des consommations de la famille en périscolaire du matin et en restauration scolaire pour le mois écoulé. Le paiement s'effectue en ligne depuis l'Espace Famille sur le site internet de la ville de Metz (metz.fr). Un identifiant et un mot de passe vous sont communiqués au moment de l'inscription.
LA RESTAURATION SCOLAIRE	Pour les enfants messins : le prix du repas est fonction du quotient familial dans une fourchette comprise entre 1,50 € et 3,90 € Pour les enfants non-messins : prix unique du repas à 7,30 €. À noter : Le tarif de la restauration scolaire pour les enfants sujets à allergies alimentaires dont la famille fournit le panier repas est moindre (entre 0,60 € et 2,60 € ; 6 € pour les enfants non-messins). Un document détaillant le calcul du tarif est disponible sur l'Espace Famille (metz.fr) et vous sera remis au moment de l'inscription.	Le paiement peut également être fait par carte bancaire, chèques ou espèces dans les mairies de quartier ou à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Pour permettre l'accès à tous à un repas équilibré, une aide forfaitaire mensuelle est versée aux familles dont le quotient familial est inférieur à 550. Soit 3 € par enfant (2 repas par mois) pour les familles dont le QF est inférieur à 350 et 2,30 € par enfant (1 repas par mois) pour les familles dont le QF est inférieur à 550.
LE PÉRISCOLAIRE DU SOIR	Pour les enfants messins : tarifs horaires de 0,30 € à 2,55 € Pour les enfants non-messins : 2,55 € de l'heure	

Les tarifs et les modalités de règlement du périscolaire

Il est indispensable d'informer le Pôle Éducation (régie scolaire) de toute modification d'adresse, de situation familiale ou de responsable payeur.

Une carte vous sera remise lors de l'inscription de votre enfant à la restauration scolaire lorsque celui-ci sera à l'école élémentaire. Cette dernière sera à conserver toute la scolarité de votre enfant. Cette carte sert à signaler sa présence pour le déjeuner du midi.

→ Plus d'informations : Allo Mairie, 0 800 891 891 (numéro vert, appel gratuit).

Qu'est-ce que l'Espace Famille ?

→ Un espace public pour accéder à l'information :

- connaître l'école de rattachement de votre enfant,
- connaître les sites de restauration scolaire école par école,
- connaître les points d'accueil de périscolaire du matin école par école,
- savoir auprès de quelle association vous devez vous adresser pour le périscolaire du soir en fonction de l'école de votre enfant,
- accéder aux menus de la restauration scolaire.

→ Un espace personnel accessible par votre code famille pour :

- payer en ligne vos factures mensuelles pour la restauration scolaire et le périscolaire du matin,
- mettre à jour les informations concernant le dossier de votre enfant (changement d'adresse, numéro de téléphone),
- Réserver l'accueil périscolaire du soir,
- Consulter et imprimer ses factures.

→ Retrouvez l'Espace Famille sur metz.fr.



écoles primaires publiques :
36 écoles maternelles
et 33 écoles élémentaires.



LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT

Les enfants sont en classe de la manière suivante :

- de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- de 9h à 12h les mercredis.

L'accueil du matin débute à 7h30 et fonctionne également les mercredis. L'accueil du soir est organisé dès 15h45 soit dans :

- les écoles,
- ou les structures associatives.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30					
8H30					
11H45					
13H45					
15H45					

	Temps scolaire obligatoire		Périscolaire du matin
	Pause méridienne		Périscolaire du soir

LA JOURNÉE DE VOTRE ENFANT

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Accueil avant la classe	Classe	Accueil du midi	Classe	Accueil après la classe
7H30-8H20 Périscolaire du matin	8H20 Ouverture des portes de l'école pour tous les enfants	8H30-11H45 Temps scolaire	11H45-13H45 Restauration scolaire	13H35 Ouverture des portes de l'école pour tous les enfants
		13H45-15H45 Temps scolaire		15H45-18H45 Périscolaire du soir



1/2 journée du mercredi

Accueil avant la classe

7H30-8H50

Périscolaire du matin

8H50

Ouverture des portes de l'école pour tous les enfants

Classe

9H-12h

Temps scolaire

À la sortie des classes

À partir de 12H

Temps extrascolaire



La Ville de Metz n'organise pas de restauration le mercredi mais les enfants peuvent manger dans les centres de loisirs. Un transport en bus ou à pied est organisé par les associations en fonction de la proximité du lieu grâce au financement de la Ville pour qu'ils puissent déjeuner selon les modalités propres à ces structures.

Ce transfert n'est pas assuré vers tous les lieux d'accueil de loisirs de la ville, mais seulement vers les associations où la majorité des enfants scolarisés dans cette école se rend aujourd'hui. Pour connaître les associations assurant le périscolaire du soir et le mercredi après-midi, rendez-vous sur le site internet de la Ville metz.fr.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Accueil du matin et du soir, restauration scolaire, la Ville de Metz propose une offre diversifiée, en coopération avec les acteurs associatifs de tous les quartiers.

→ **Le périscolaire du matin : accueil avant la classe**

L'accueil du matin

Durant la semaine, tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques messines peuvent bénéficier d'un accueil périscolaire du matin du lundi au vendredi à partir de 7h30.

L'accueil se déroule, à quelques exceptions près, dans les écoles maternelles afin de privilégier la proximité des lieux d'école et du périscolaire.

L'encadrement

Les enfants sont accueillis par les ATSEM le matin, ainsi que des personnes ayant un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) Petite Enfance ou un BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Toutes ces personnes sont qualifiées en matière d'accueil de l'enfant.

Vie quotidienne, activités

Il est proposé aux enfants un temps

calme avant l'école: jeux de société, construction, imitation, etc. pour démarrer la journée en douceur.



lieux d'accueil. En moyenne, 300 enfants sont accueillis.

→ **La restauration scolaire**

Les repas

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment. La restauration scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h45.

Organisation du temps de déjeuner

En fin de matinée, dès la fin des classes, les enfants sont pris en charge par du personnel qualifié, qui les accompagne durant les trajets (en bus ou à pied), durant tout le repas et pendant l'animation.

Équilibre alimentaire

La composition des menus est élaborée par la diététicienne de la société ELIOR à partir de produits saisonniers et de produits locaux. À raison de 3 composantes par semaine, le bio a fait son entrée dans les assiettes des écoliers. Un menu végétarien est également proposé toutes les 3 semaines aux enfants. De plus, les enfants ont le choix entre 2 entrées et 2 desserts.

Enfants ayant un problème de santé (allergies alimentaires, prise de médicaments, maladies, etc.)

Il est proposé aux parents un rendez-vous spécifique afin de discuter des modalités à mettre en place pour assurer le bien-être de l'enfant avec une personne de la restauration scolaire. Afin de favoriser l'accès à tous à la restauration scolaire, et notamment aux enfants présentant des allergies alimentaires, la Ville de Metz met à disposition des contenants et un sac isotherme pour y placer le repas préparé par les parents. Le panier-repas est ainsi déposé le jour même au restaurant scolaire pour permettre à l'enfant de déjeuner en toute quiétude. Les parents ont le choix entre

cette solution et le plateau-repas hypoallergénique proposé par la Ville.

Les animations proposées pendant la pause méridienne

Chaque jour, des moments de détente agréables en libre accès : animations, petits jeux, dessins, coloriage, activités libres sont proposés aux enfants avant ou après le repas.

De plus, sur la base du volontariat, les enfants ont la possibilité de s'inscrire à au moins un atelier dans le cadre du dispositif Entr'Act. Ce sont des ateliers de sensibilisation et d'initiations aux pratiques culturelles, citoyennes, éducatives et multimédia. Les ateliers sont principalement menés dans les locaux de la Ville liés aux temps de pause méridienne : écoles, restaurants scolaires et « salles annexes » disponibles (gymnase par exemple). La séance d'animation peut durer de 30 minutes à 1 heure par groupe d'enfants et par jour et varie selon le projet et le site de restauration.

25

restaurants scolaires dont 13 selfs. En moyenne, 3 350 repas scolaires par jour.



Vous pouvez consulter les menus via l'Espace Famille et sur le site de la Ville metz.fr. Ils sont également affichés dans les écoles, distribués dans les restaurants scolaires et remis dans les lieux d'inscription.

Vous avez la possibilité de déjeuner une fois par mois avec votre enfant en réservant 48h à l'avance sauf dans les sites conventionnés. Le tarif du repas sera identique à celui appliqué à l'enfant.

→ Le périscolaire du soir

L'accueil du soir

L'accueil du soir démarre dès 15h45, organisé par les 15 associations sous contrat avec la ville de Metz dans les écoles ou les locaux associatifs. Les enfants doivent rester au minimum une heure à l'accueil du soir : une nécessité pour garantir la qualité de l'accueil mise en avant par les représentants des parents.

L'encadrement

Toutes les associations sont déclarées à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pour pouvoir accueillir des enfants et satisfont à une réglementation stricte en termes de qualification

du personnel, de taux d'encadrement et de projet pédagogique. Par conséquent, les animateurs encadrant les enfants sont titulaires d'un BAFA ou BAFD, d'un CAP Petite Enfance, etc.

Vie quotidienne, activités

Cet accueil du soir est un espace éducatif à part entière. Les enfants bénéficient d'un choix entre de nombreuses animations de qualité et diversifiées et des ateliers thématiques.

→ Pour connaître l'association rattachée à l'école de votre enfant, rendez-vous sur l'Espace Famille (metz.fr).

1200

enfants en moyenne sont accueillis chaque soir sur les 37 sites d'accueil périscolaire.

LE TEMPS SCOLAIRE

→ Les actions éducatives visant à l'épanouissement de votre enfant

Les projets

Chaque année, des projets mis en œuvre par la Ville de Metz, en lien avec l'Éducation Nationale et les associations, sont proposés à vos enfants. Ces actions ont pour

objectif d'éveiller la curiosité, susciter les rencontres et les échanges sur différentes thématiques : culturelles (écolier au spectacle, résidences d'artistes), citoyennes (sensibilisation aux bons gestes en lien avec le Pôle Propreté urbaine, concours photo sur les droits de l'enfant), environnementales (jardins pédagogiques, sensibilisation au compostage, confection de nichoirs...), scientifiques (expériences ludiques pour comprendre les phénomènes physiques).

→ Retrouvez plus d'informations sur les différents dispositifs sur metz.fr

Les aides financières

La Ville de Metz participe aux frais de sorties pédagogiques et de séjour en classes de découverte pour les enfants scolarisés dans ses écoles. Elle finance également de nombreux transports, notamment dans le cadre des actions éducatives.

→ La participation des familles à l'école

Dans le cadre des conseils d'écoles

En tant que parent et premier éducateur de votre enfant, vous pouvez participer aux conseils d'écoles. Pour cela, vous pouvez vous présenter, le renouvellement des conseils d'écoles a lieu

en octobre. Le conseil d'école vote le règlement intérieur, adopte le projet d'école et donne son avis sur toutes les questions relatives à la vie de l'école. Il est organisé par le directeur d'école.

Dans le cadre du projet éducatif territorial

À partir du renouvellement des conseils d'écoles, des représentants de parents élus seront désignés pour faire partie d'un espace de concertation régulière avec les directeurs d'école et les associations périscolaires dans le cadre du suivi du projet éducatif local, qui définit pour trois ans la politique éducative municipale avec l'ensemble des acteurs du milieu éducatif.



Les enfants, âgés de 2 à 16 ans et ayant des difficultés, peuvent se voir proposer un suivi social et éducatif pour surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à leur réussite.

Le Programme de Réussite Éducative est développé à Metz dans les quartiers ou secteurs suivants : Borny, Bellecroix, Patrotte, Chemin de la Moselle et Hannaux-Barral-Frécot.

Plus de 460 enfants bénéficient de cet accompagnement.

L'EXTRASCOLAIRE : ACCUEIL DE LOISIRS LE MERCREDI APRÈS-MIDI ET DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

→ L'extrascolaire, qu'est-ce que c'est ?

L'organisation de l'année et des semaines scolaires peut vous conduire à rechercher un mode d'accueil pour votre enfant en dehors des heures d'école les mercredis après-midi et les vacances scolaires. De nombreuses associations messines, accueils de loisirs avec ou sans hébergement ainsi que la Ville de Metz peuvent vous proposer ce service.

→ Centres et associations accueillant du jeune public et proposant des animations

Les centres socio-éducatifs sont à la fois un outil d'apprentissage de la socialisation, et l'occasion de vivre de multiples expériences. Ils mènent une action de proximité quotidienne et proposent de nombreuses animations en faveur des familles, des enfants et des adolescents tout au long de l'année, des conseils en matière de relations familiales, un accompagnement scolaire, des activités extrascolaires et des mini-séjours.



→ Pour obtenir la liste des centres de loisirs et socio-éducatifs messins :

GRI-BIJ Centre Renseignements Informations - Bureau Info Jeunesse
1 rue du Coëtlosquet
03 87 69 04 50

ASSOCIATIONS PROPOSANT UN ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

BELLECROIX

Association pour le Développement d'Actions Culturelles et Sociales (ADAC'S) Centre socioculturel de Metz Bellecroix

13 rue de Toulouse
03 87 74 14 49
adacs2@wanadoo.fr

BORNY

MJC de Borny

10 rue du Bon Pasteur
03 87 75 30 87
contact@mjc-borny.fr
www.aimer-resister.net

Association centre culturel d'Anatolie

28 rue du Maine
03 87 75 18 11

Association Famille Lorraine de Metz-Borny Centre socioculturel du Bon Pasteur

10 rue du Bon Pasteur
03 87 74 44 33
fam.lor.metz-borny@wanadoo.fr
famille-lorraine-metz.com

Centre social du Petit Bois

5 rue du Dauphiné
03 87 75 04 77
centres.sociaux.metzborny@orange.fr

Centre social Champagne

11 rue de Champagne
03 87 75 59 10
centres.sociaux.metzborny@orange.fr

CENTRE VILLE - LES ISLES

Association de Comité de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif Sainte-Barbe / Fort Moselle

2 rue Rochambeau
03 87 30 07 00
assoc.fam.sbfm@wanadoo.fr

Maison de la Culture et des Loisirs de Metz

36 rue Saint Marcel
03 87 32 53 24
Association Arc en Ciel

Centre socioculturel de Metz Centre

71 rue Mazelle
09 50 11 65 71
arcenciel.mazelle@gmail.com

Foyer Carrefour

6 rue Marchant
03 87 75 07 26
www.carrefour-metz.asso.fr

Association du Côté des Loisirs

5/7 rue Pierre Perrat
03 87 50 56 67
dccl@orange.fr / dccl.wordpress.com

DEVANT-LES-PONTS

Famille Lorraine de Devant-Les-Ponts

74 rue de la Ronde
06 60 70 93 34
nicole.chretien8@orange.fr

Site « Familles de France »:

www.famillesdefrance57.fr

MJC Quatre Bornes

Rue Étienne Gantrel
03 87 31 19 87
mjc4bornes@mjcdemoselle.org

GRANGE-AUX-BOIS GRIGY

Centre social Espace de la Grange

86 rue de Mercy
et 1 rue du Bois de la Dame
03 87 74 85 88
cscgrangeauxbois@gmail.com
cscgrangeauxbois.e-monsite.com

MAGNY

Centre familial social et culturel de Metz-Magny

44 rue des Prêles
03 87 66 30 60
cscmagny@wanadoo.fr

Association Sport et Culture

44 rue des Prêles
03 87 66 69 51
sport.culture@free.fr

NOUVELLE VILLE

MJC de Metz Sud

87 rue du XX^e Corps Américain
03 87 62 71 70
contact@mjc-metz-sud.org
www.mjc-metz-sud.org

PATROTTE / METZ-NORD

Association Messine Interfédérale et Solidaire (AMIS)

2/4 rue Paul Chevreux
03 87 32 03 84
amimetznordpatrotte@orange.fr

Centre social Georges Lacour

6 rue Yvan Goll
03 87 32 69 06
cacslacour@neuf.fr

CS MJC Boileau Prégénie

9 rue des Écoles
57140 Woippy
03 87 30 34 94
mjcboileau1@free.fr





QUEULEU / PLANTIÈRES

Centre culturel de Metz Queuleu
53 rue des Trois Evêchés
03 87 65 56 84
secretariat@ccmq.fr

Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières

2A rue Monseigneur Pelt
03 87 36 08 28
plantieres.calp@wanadoo.fr
calplantières.jimdo.com

SABLON

Maison des Associations du Sablon (MAS)

1 bis rue Castelnau
03 87 65 44 00
mas.cs@wanadoo.fr
mas-sablon.centres-sociaux.fr

Centre social Charles Augustin Pioche

13 rue Pioche
03 87 63 72 15
centre.pioche@wanadoo.fr

VALLIÈRES

Centre socioculturel de Metz Vallières

90 rue de Vallières
03 87 74 63 13
centresocio.metz.vallieres@hotmail.fr

Centre socioculturel de la Corchade (AGEC)

37 rue du Saulnois
03 87 75 21 37
espace-corchade-metz@wanadoo.fr

Espace Associatif Éco citoyen des Hauts de Vallières

Association Familiale de Metz Vallières Espace Corchade

37 rue du Saulnois
06 81 40 72 32
afmv57@gmail.fr + afmv.wifeo.com



L'Aide au Premier Départ en Centre de Vacances est un dispositif mis au point par l'association Jeunesse au Plein Air (JPA), soutenue par la Ville de Metz et le CCAS.

L'objectif est d'apporter aux familles messines, bénéficiaires de bons CAF, une aide financière significative (100 € par enfant s'inscrivant à un séjour de 7 jours et 160 € pour un séjour d'une durée supérieure à 7 jours), afin de permettre à leurs enfants de partir pour la première fois en vacances. Ainsi, grâce à l'Aide au Premier Départ, de nombreux jeunes messins âgés de 4 à 17 ans, goûteront aux joies des grands départs en vacances, en sélectionnant leur destination préférée, parmi un choix de séjours.

→ Renseignements : Allo Mairie, 0 800 891 891 (numéro vert, appel gratuit)

ou Association Jeunesse au Plein Air Moselle
3 Rue Gambetta, Jessy Blechschmidt
03 87 66 10 58.

→ Accueil extrascolaire proposé par la Ville de Metz et autres structures pour les enfants en 1^{ère} année de maternelle le mercredi après-midi et/ou les vacances scolaires

Les multi-accueils municipaux

Maison de la Petite Enfance
22 A rue du Wad Billy

Les Buissonnets

31 Ter rue de Verdun

Les Jardinets

12 rue André Theuriet

Les Guérets

10 rue du Comte Emmerly

La Vigneraie

15 Chemin sous les Vignes

L'Amphithéâtre

2 rue Hisette

Vallières

36 rue des Marronniers

Les Marmousets

13 rue Pioche

Magny

71 bis rue des Roseaux

Grange-aux-Bois

1 bis rue du Bois de la Dame

Voir pages 12 à 15 la liste des établissements d'accueil du jeune enfant. Retrouvez tous les contacts sur metz.fr

Les autres structures

Centre de la Petite Enfance
Bernard Chabot
87 route de Woippy

Crèche des Récollets

10 rue des Récollets

Enfance et Famille

51 rue Claude Bernard

→ Accueil extrascolaire proposé par le COGEM de la 1^{ère} à la 3^e année de maternelle le mercredi et/ou les vacances scolaires

La Maison des Lutins

11 rue de Champagne | 03 87 63 74 27

Tom Pouce

13 rue de Toulouse | 03 87 36 01 89

Les P'tits Loups

12 rue des Vosges | 03 87 36 44 19

Le Petit Poucet

95 rue Pierre et Marie Curie | 03 87 30 14 33

Le Chat Botté

72 rue de la Ronde | 03 87 30 32 84

Pomme d'Api

25 rue Dupont des Loges | 03 87 75 68 98

Les Rase-Mottes

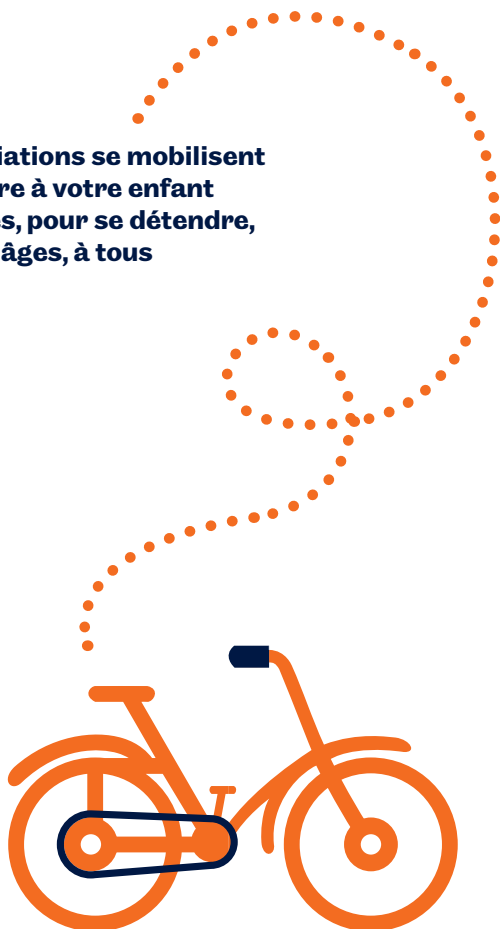
1 allée Saint-Clément | 03 87 31 17 68

DES LOISIRS POUR VOTRE ENFANT

La Ville de Metz, le CCAS et les associations se mobilisent tout au long de l'année pour permettre à votre enfant de profiter d'une multitude d'activités, pour se détendre, se dépenser ou apprendre à tous les âges, à tous les moments, seul ou accompagné.

PASS METZ-LOISIRS 4-14 ANS

Votre enfant est âgé de 4 à 14 ans et souhaite pratiquer une activité sportive, culturelle ou de loisirs? Grâce au Pass Metz-Loisirs, vous pourrez bénéficier (selon votre Quotient Familial) d'une aide de 50 € pour la pratique d'une de ces activités dans les nombreuses structures conventionnées ainsi que pour des activités socio-éducatives (après la classe et le mercredi après-midi).



Vous pouvez retrouver les aires de jeux pour les enfants ainsi que le plan des sentiers et balades, à pied ou à vélo, proposés par la Ville sur metz.fr

Qui a droit au Pass Metz-Loisirs?

Chaque enfant de 4 à 14 ans dont les parents justifient d'un domicile sur la commune de Metz depuis plus de 3 mois et d'un Quotient Familial de la CAF inférieur ou égal à 900.

Comment l'utiliser?

Il suffit de remettre le Pass à l'organisme de son choix (parmi les organismes conventionnés), au moment de son adhésion.

L'organisateur de l'activité déduira alors automatiquement la somme de 50 € du montant de la participation aux frais de cotisation, de licence ou d'adhésion.

→ Plus d'informations : metz.fr

LES ACTIVITÉS EN PLEIN AIR

La jardinothèque

Dédié aux jeunes enfants accompagnés d'un adulte, cet espace ludique de plein air, unique à Metz, est une invitation à la découverte de la nature et au respect de l'environnement par l'éveil des sens. Des animations y sont régulièrement organisées à destination des familles, groupes, d'écoles ou de particuliers. Les animations extérieures sont proposées de mars à octobre sur inscription.

→ Programme complet des animations sur metz.fr

Multi Accueil « la Vigneraie »

15 Chemin sous les Vignes / 03 87 80 18 80

Infos Pratiques

Âge: 2-6 ans

Horaires: Ouvert au public et aux groupes, uniquement sur les temps d'animation de fin mars à fin octobre, du lundi au vendredi

Lignes de Bus: L4 / Arrêt devant l'équipement et parking. Accueil de groupes uniquement sur réservation. Accès PassÉveil.



Animation Estivale

Chaque année, la Ville de Metz reconduit son opération «Animation Estivale» qui permet aux jeunes messins, âgés de 5 à 16 ans, de découvrir de nouvelles activités pendant leurs vacances d'été. Une centaine d'activités et d'ateliers sont proposés par les associations, clubs messins, artistes et bénévoles.

Metz Plage

Rendez-vous incontournable de l'été messin, Metz Plage permet pendant un mois de pratiquer de nombreuses activités sportives et ludiques, autour du plan d'eau.

→ Plus d'infos : Allo Mairie, 0 800 891 891 (numéro vert, appel gratuit), et sur metz.fr.



LES LUDOTHÈQUES

Les ludothèques proposent des activités telles que: cuisine, bibliothèque, informatique, musique, etc. Mais aussi un programme d'animations et un service de prêt de jeux. L'accueil des enfants est soumis à la présence d'un adulte référent, qui en assume la responsabilité.

Ludothèque de « la Maison de la Petite Enfance »

Située au cœur de l'ancienne ville, la ludothèque est ouverte à tous, parents, professionnels de la Petite Enfance, groupes, écoles, associations, organismes de soin. Elle propose à ses adhérents de nombreuses activités d'éveil (histoires instrumentales, olympiades, spectacles de marionnettes, atelier musique, cuisine, bricolage, arts plastiques).

Infos Pratiques

22 A rue du Wad Billy, 03 87 35 57 60

Âge: - de 6 ans

Horaires: toute l'année du lundi au vendredi: 9h-12h et 13h30-18h.

Accueil de groupes sur réservation.

Des services 100% ludiques! Service de prêt de jeux: 500 jeux disponibles. Accès Pass'Éveil.

!

Le Pass Éveil permet à vos enfants d'accéder, avec un seul abonnement, aux 4 structures ludiques municipales: ludothèque de l'Amphithéâtre, ludothèque de la Maison de l'Enfance, ludothèque le Château et jardinothèque.

Tarif du Pass: Messin: 2€, 9€ ou 17€/an.
Non Messin: 34€/an. Plus d'informations: metz.fr

Ludothèque de l'Amphithéâtre «Lieu d'Éveil Artistique et Culturel»

Situé au cœur du nouveau quartier de l'Amphithéâtre, le Lieu d'Éveil Artistique Culturel se veut porteur d'un projet culturel inédit. Il rassemble dans un même lieu des loisirs ludiques, moteurs, éducatifs et des éveils culturels, des imprégnations artistiques.

Infos Pratiques

2 rue Hisette, 03 87 50 81 20

Âge: - de 10 ans

Horaires: toute l'année du mardi au samedi: 9h30-13h et 14h-17h45.

Pendant les vacances scolaires: Ouvert du lundi au vendredi: 9h30-13h et 14h-17h45.

Accueil de groupes sur réservation. Service de prêt de jeux. Accès Pass'Éveil.



Ludothèque « Le Château »

À la jonction des quartiers Metz-Nord/La Patrotte, le Château est un lieu de ressources et d'écoute des parents. Une équipe vous accueille dans un espace chaleureux et renforce le lien parent-enfant à travers le plaisir de jouer. Accès Pass'Éveil.

Infos Pratiques

74 avenue de Thionville, 03 87 18 54 76

Âge: - de 6 ans

Horaires: lundi de 14h à 16h30. Mardi de 15h30 à 18h. Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Jeudi de 14h à 17h.

Ludothèque « Le Coffre à Jouets »

Espace de découverte, de liberté et de convivialité, cette ludothèque est ouverte à tous : familles, adultes, associations, comités d'entreprise, centres de formation, mairies. Parallèlement au prêt de jeux proposé aux adhérents, un ludobus aménagé par les bénévoles sillonne les villages avoisinants.

Infos Pratiques

Éclaireurs et Éclaireuses de France

10 rue du Bon Pasteur, 03 87 21 03 99

ludotheque.eedf@wanadoo.fr

Âge: 0 à 99 ans

Horaires: mardi de 14h à 17h30. Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30. Jeudi de 14h à 17h30. Samedi de 14h à 17h

Fermeture annuelle: vacances de Noël et juillet/août.

LA CULTURE POUR BIEN GRANDIR

La lecture

Parce que la culture est essentielle à l'éveil dès les premières années de la vie, la Ville de Metz, les équipements culturels de Metz Métropole et de nombreuses associations messines vous proposent des activités et des lieux réservés à la lecture, la musique et toute forme d'art.

Des coins « bébés lecteurs » adaptés au plus jeune âge sont à la disposition des familles **dans les bibliothèques-médiathèques municipales et pour les enfants dans les structures d'accueil de la petite enfance.**

→ Plus d'infos : bm.metz.fr

Une programmation culturelle dédiée

De nombreux établissements culturels messins proposent une programmation dédiée au jeune public comme l'EPCC Metz en Scènes, regroupant l'Arsenal, les Trinitaires et la Boîte à Musiques, accueillant les enfants pour des représentations qui leur sont spécifiquement destinées. De son côté, la salle Braun, située dans le quartier Nouvelle Ville,

présente chaque année aux enfants une programmation qui leur permet de découvrir le théâtre à travers des pièces qui leur sont accessibles.



Tout abonnement aux Bibliothèques-Médiathèques de Metz est gratuit pour tous.

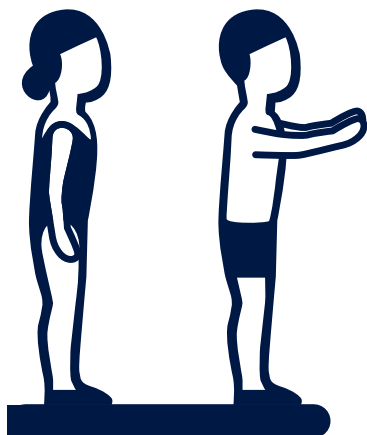




LES ACTIVITÉS SPORTIVES

Il n'est jamais trop tôt pour commencer le sport. Le bon développement de l'enfant passe aussi par l'activité physique dès le plus jeune âge. Toutes les activités sportives développent la souplesse, l'équilibre, la concentration, la coordination et l'esprit sportif.

→ Retrouvez la liste exhaustive de ces activités et les contacts sur metz.fr.



Les piscines municipales

Les piscines de Metz proposent de nombreuses activités encadrées par des éducateurs-sportifs pour tous les âges et tous les niveaux.

Piscine Lothaire:

44 rue Lothaire,
03 87 68 26 40

Piscine du Square du Luxembourg:

Rue Belle-Isle,
03 87 68 26 50

Piscine de Belletanche:

Rue Belletanche,
03 87 55 59 62

Piscine Bon Pasteur:

10 rue du Bon Pasteur,
03 87 75 79 16

L'École des Sports de la Ville de Metz

Cette structure municipale a pour objectif de transmettre aux jeunes les valeurs éducatives présentes dans la pratique d'une activité physique et sportive. Dans les gymnases des quartiers messins, listés ci-dessous, l'équipe de l'École des Sports propose gratuitement des activités multisports, du lundi au samedi sur le temps périscolaire, aux jeunes âgés de 6 à 16 ans.

Inscriptions sur place ou renseignements par mail: ecoledessports@mairie-metz.fr ou par téléphone au 03 87 68 26 35.

→ Pour obtenir la liste des activités sportives proposées aux plus jeunes:

CRI-BIJ CDOS MOSELLE

Centre de Renseignements
Maison Départementale
et d'Informations

Bureau Info Jeunesse des Sports
1 rue du Coëtlosquet
3 place de la Bibliothèque
03 87 69 04 50
03 87 74 88 24

Des associations messines proposent également un panel d'activités sportives destinées aux enfants de plus de 4 ans.

→ Allo Mairie, 0 800 891 891 (numéro vert, appel gratuit).

Bellecroix: gymnase, avenue de Lyon.

Grange-aux-Bois: gymnase, 2 rue de la Baronète.

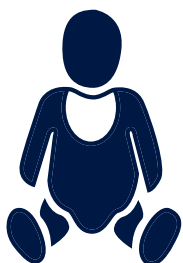
Sablon Nord: gymnase d'Hannoncelles, 18 rue d'Hannoncelles.

Sablon Sud: gymnase André Malraux, 1 rue de la Lorraine Sportive.

Patrotte: gymnase impasse Théodore de Gargan (à côté de l'école).

VOTRE PLACE EN TANT QUE PARENT

La Ville de Metz et ses partenaires institutionnels et associatifs épaulent les parents à la recherche d'un soutien ou de conseils pour les aider au quotidien dans leur démarche éducative.



LA MISSION PARENTALITÉ

Le service d'Accompagnement des Parentalités recense les questions des familles et leur apporte des réponses à travers la mise en place d'actions collectives en faveur des parents. Les parents d'enfants issus de tous les quartiers messins sont invités à participer à des rencontres, dont les thèmes les plus souvent abordés sont : l'autorité parentale, l'exercice de celle-ci d'un point de vue juridique, la communication dans la famille, l'adolescence, le comportement des enfants, les peurs, craintes et certitudes des parents, les séparations dans la famille, la place de chacun, le rôle parental, les violences, l'école et la famille, le travail et la famille, etc.

Mission Parentalité

74 avenue de Thionville

➔ Plus d'infos : Allo Mairie, 0 800 891 891 (numéro vert, appel gratuit) et sur metz.fr.

LE CAFÉ DES PARENTS

École des parents
et des éducateurs

31 rue Dupont des Loges

03 87 69 04 36

eparentset70@numericable.fr

www.epe57.com

Infos Pratiques

Âge : tout âge confondu

Horaires : du mardi au samedi de 14h à 18h

Ligne de Bus : arrêt « Place de la République »

Parkings à proximité





LES LIEUX D'ACCUEIL PARENTS / ENFANTS

Ce sont des espaces d'accueil destinés à faciliter la relation parents-enfants à travers le jeu. Ces lieux de rencontre permettent aux parents d'échanger entre eux et de bénéficier d'une écoute attentive par les accueillants.

Maison d'Anjou

2-4 rue du Maine

03 87 74 86 93

la-maison-danjou@wanadoo.fr

Infos Pratiques

Âge: de la naissance à l'entrée en cours préparatoire accompagné d'un adulte référent

Horaires: lundi, jeudi et samedi de 15h à 18h

Mardi : passerelle découverte sur rendez-vous.

Mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 18h

Fermeture annuelle: 5 semaines en été à partir de mi-juillet

CMSEA Pirouette

Place Frécot

03 87 74 42 52

Infos Pratiques

Âge: de la naissance à 6 ans

Horaires: lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h30

La Cour Ensoleillée

6 rue Yvan Goll

03 87 32 69 06

Infos Pratiques

Âge: de la naissance à 6 ans

Horaires: lundi de 13h30 à 15h30

mardi de 13h30 à 17h30,

mercredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h00



LES ASSOCIATIONS INTERVENANT AUPRÈS DES FAMILLES

Certaines familles peuvent être confrontées à d'autres difficultés qui nécessitent une aide, des conseils ou un accompagnement plus spécifique.

L'accompagnement social des parents seuls

Parents seuls avec enfants, des structures existent pour vous apporter le soutien dont vous pouvez avoir besoin.

Association d'Information et d'Entraide Mosellane (AIEM)

Siège Social: 10 rue Mazelle
03 87 75 88 81

Association dont la vocation est d'accueillir, d'informer et d'accompagner les familles en situation de détresse.

Pôle d'Accueil et d'Hébergement d'Urgence

4 rue du Haut de Sainte-Croix

03 87 76 07 55 / 03 87 36 66 78

Centre d'Accueil d'Urgence géré par l'AIEM qui propose un accueil d'urgence à un parent seul avec enfants.

Le Nid Maternel

50 rue des Trois Rois

03 87 74 13 89

Association permettant l'accueil temporaire de jeunes mamans en réinsertion professionnelle et sociale. Les résidentes sont également guidées et accompagnées dans la gestion quotidienne des soins prodigués à l'enfant et bénéficient de conseils éducatifs.

Le Centre Départemental de l'Enfance

137 route de Plappeville

03 87 34 64 00

Structure d'hébergement institutionnelle gérée par le conseil général de la Moselle (Protection Maternelle et Infantile) qui propose un dispositif d'accueil d'urgence pour futures mamans et mamans seules avec enfants.

Le Foyer Mozart

16 rue Mozart

03 87 66 57 61

Structure d'hébergement et d'accompagnement qui a pour vocation la prise en charge des jeunes femmes dans leur nouveau rôle de maman. Elles sont également soutenues dans leur quotidien : poursuite d'études (mères adolescentes) ou insertion professionnelle.

L'accompagnement éducatif

L'éducation est essentielle pour l'avenir des enfants mais il est parfois difficile de les accompagner. Si vous rencontrez des difficultés, des associations sont à votre écoute pour vous aider et vous épauler dans la prévention des difficultés familiales.

École des Parents et des éducateurs de Moselle

1 rue du Coëtlosquet
03 87 69 04 87
eparentset70@numericable.fr
www.epe57.com

Association qui a pour but d'aider les parents à développer leur capacité à assurer l'éducation de leurs enfants et adolescents. Un service de médiation familiale, à disposition des familles, permet de les épauler dans leurs difficultés familiales.

Association Marelle

8 place Jean Perrin
57140 Woippy
03 87 66 57 61

Lieu neutre de l'exercice du droit parental pour les parents séparés privilégiant la rencontre de l'enfant et de son autre parent dans un climat de sérénité. C'est aussi un espace de médiation familiale destiné aux couples en cours de séparation afin de leur permettre de trouver un accord et de traverser cette période dans les meilleures conditions.



L'accompagnement psychologique

Des organismes de soins sont là pour assurer la prise en charge de votre enfant, quand sa santé est fragile, s'il est porteur d'un handicap ou rencontre des difficultés psychologiques. Ils pourront l'aider à progresser et l'accompagner dans son insertion. Ils ont aussi vocation à vous épauler dans vos difficultés et à vous apporter le soutien dont vous pouvez avoir besoin.

Centre médico psycho-pédagogique

4 rue du XX^e Corps Américain
03 87 66 99 06
cmpp.metz@wanadoo.fr

Suivi d'enfants jusqu'à 16 ans présentant des problématiques orthophoniques, psychologiques ou de psychomotricité. Les parents sont les décideurs sous couvert d'une prescription médicale. La prise en charge est individuelle.

Centre médico psychologique Winnicott

11 avenue Leclerc de Hauteclocque
03 87 69 02 21

Prise en charge d'enfants présentant des troubles psychologiques plus lourds, des handicaps multiples (polyhandicapés) ou des difficultés de socialisation importantes. Prise en charge médicalisée, privilégiant le travail en groupes, et davantage orientée vers l'éducatif après décision de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Centre d'action médico-social Précoce Polyvalent APF

7 rue Pierre-Simon de Laplace
03 87 21 80 30

Lieu permettant le dépistage, le traitement et l'orientation d'enfants porteurs de troubles sensoriels, moteurs, mentaux et troubles du comportement. Cet organisme propose aussi un soutien et un accompagnement des familles.

Siège Administratif IME Moselle de l'APF

18 rue de Stoxey
03 87 74 03 29

Siège administratif de l'APF regroupant la gestion des différents Instituts d'Éducation Motrice de Moselle.

SESSD DE l'APF

6 rue Thomas Edison
03 87 75 62 00

Structure gérée par l'APF, destinée aux enfants handicapés moteurs. Prise en charge de la déficience motrice des jeunes de la naissance à 20 ans sur les lieux de vie, crèche, école ou domicile.

SESSAD de l'AFAEDAM

20 rue de Stoxey
03 87 39 96 78

Centre de prise en charge des enfants de la naissance à 6 ans présentant des retards et dysharmonies de développement ainsi que des enfants et adolescents pour lesquels a été posé un diagnostic de retard mental, profond, sévère et moyen.

VOTRE PLACE EN TANT QUE PARENT

SESSD du Graouilly
A.P.E.P Moselle
4 rue Drogon
03 87 66 98 59
cmpp.metz@wanadoo.fr

Prise en charge des enfants porteurs de trisomie 21 et autres affections génétiques, exception faite des enfants souffrant de troubles psychiatriques associés. Accueil en externat (20 places). Suivi médical et éducatif, accompagnement parental.

Association HANDAS
Institut d'Éducation Motrice
18 rue du Coupillon
03 87 30 19 46
iem.handas@wanadoo.fr

Structure accueillant des enfants polyhandicapés de 3 à 16 ans et dispensant des soins de kinésithérapie, d'orthophonie, d'ergothérapie. Le suivi médical est assuré par un médecin de rééducation fonctionnelle.

Institut National des Jeunes Sourds
49 rue Claude Bernard
03 87 39 97 00
ad.injs.metz@wanadoo.fr
www.injs-metz.fr

Organisme placé sous la tutelle du ministère de la Santé et de la Protection Sociale. Sur décision de la CDAPH, il accueille 170 enfants âgés de 0 à 20 ans et plus, présentant des surdités légères, moyennes, sévères ou profondes.

Des professeurs diplômés dispensent un enseignement en semi intégration dans les classes suivantes : maternelle, cycle élémentaire, collège et lycée professionnel.

Institut d'Éducation Sensorielle
8 rue de la Monnaie
03 87 76 31 65

Institut géré par l'ADFEP ayant pour vocation d'accueillir des enfants et adolescents déficients auditifs ou visuels et des enfants dysphasiques de 0 à 20 ans. Il propose à domicile, une prise en charge des soins de rééducation ainsi qu'une guidance parentale et un soutien pédagogique et psychologique.

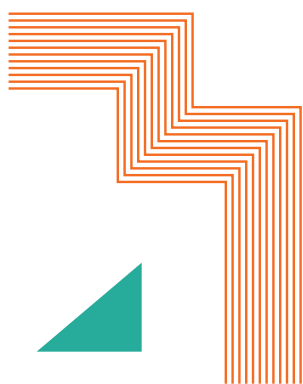


Directeur de la publication:
Dominique Gros
Directeur de la communication:
Pierre Logette
Rédacteur en chef:
Sylvain Villaume
Rédaction:
pôle éducation
et pôle petite enfance
de la Ville de Metz
**Conception graphique
& mise en page:**
Nouvelle étiquette
Photos:
Philippe Gisselbrecht
Tirage:
12 500 exemplaires
Dépôt légal:
à parution



**UN
GUIDE
BIEN
PRATIQUE
!**

Naître, grandir, étudier,
se cultiver, faire du sport,
participer à la vie citoyenne...
Ce guide sera chaque jour
à vos côtés pour trouver une
réponse précise aux questions
que vous vous posez pour
votre enfant, de sa naissance
à l'entrée à l'école, du mode
de garde adapté à vos besoins
à l'organisation de sa vie
dans le temps scolaire
ou extrascolaire et dans
de nombreux autres domaines
de son quotidien.



Ville de Metz
1 Place d'Armes J. F. Blondel
BP 21025, 57036 Metz Cedex 1
metz.fr

→ Allo Mairie, 0 800 891 891
(numéro vert, appel gratuit).

